BASSIN D'ARCACHON
un monde à part

# VENIR EN VACANCES SUR LE BASSIN D'ARCACHON AVEC VOTRE ANIMAL DE COMPAGNIE

*N'amenons pas notre chien (chien guide d'aveugle ou chien d'assistance non concerné) sur la plage, près d'un cours d'eau ou d'une concession ostréicole. Les déjections animales souvent porteuses de bactéries, peuvent dégrader la qualité des huîtres, coquillages et les eaux de baignade.*

## ENSEMBLE, PROTÉGEONS LE BASSIN D'ARCACHON !

**Ramassez les déjections de votre animal à chaque promenade, et déposez le sac dans une poubelle. Ne l'abandonnez jamais dans les avaloirs d'eaux pluviales : pas prévus pour cet usage et entraînent les déchets jusqu'à la mer !**

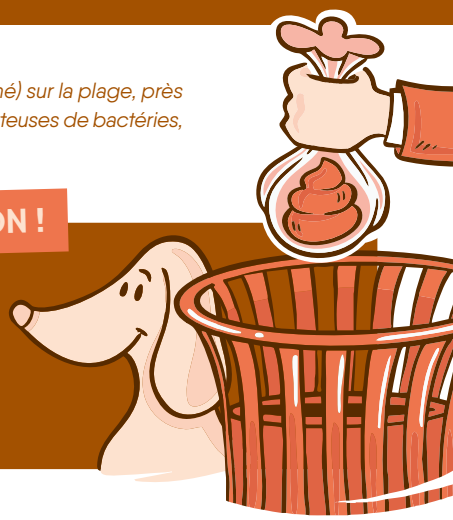

**LES AFFAIRES POUR MON CHIEN ?**

- Une gourde
- Des sacs à crottes
- Une laisse

Points d'eau pour les grandes balades : https://eaupotable.info/fr

## HÉBERGEMENTS ACCEPTANT LES ANIMAUX

Consultez le Guide des hébergements OU le site officiel de la destination https://bassin-arcachon.com/ou-dormir/ (filtre : animaux acceptés)

## TRANSPORTS EN COMMUN

**TER LIGNE 41 ARCACHON-BIGANOS-BORDEAUX**

Les animaux domestiques de petite taille sont placés dans un sac ou panier fermé ; les chiens de grande taille muselés et les chiens guides admis.
www.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine/tarifs-cartes/tarifs-speciaux/billet-animal

**RÉSEAU BAÏA (SUD BASSIN) / RÉSEAU ALÉGO (NORD BASSIN) / CARS RÉGIONAUX NOUVELLE AQUITAINE (NORD BASSIN)**

Seuls les animaux de petite taille dans un panier ou une cage sont tolérés. Les chiens guides admis.
www.bus-baia.fr/comment-prendre-le-bus.html
www.alego-mobilite.fr
https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/

**NAVETTE MARITIME TRANSBASSIN**

Le transport d'un chien ou d'un chat est payant (2€). Les chiens sont admis, tenus en laisse, sous la responsabilité de leur maître. Les chats doivent voyager en caisse ou en panier fermé. La Compagnie UBA se réserve le droit de refuser l'accès à bord de ses navires d'un animal dont le comportement pourrait présenter des risques pour les passagers. Les chiens guides admis sans supplément.
https://bateliers-arcachon.com/

**NAVETTE MARITIME « PASSE MARÉE »**

Gratuit. Les chiens, tenus en laisse, sont acceptés, sous la responsabilité de leur maître. Les chats dans un panier de transport. Il peut être demandé que le chien soit muselé. Comportement dangereux pour les autres passagers, l'embarquement peut être refusé. Les chiens guides admis.
https://passemaree.fr/bateau-andernos-arcachon-cap-ferret/

Ce document n'est en aucun cas contractuel et ne saurait engager la responsabilité des auteurs - ©SIBA - Grégory Cassiau Agence Les Conteurs

BASSIN D'ARCACHON
un monde à part

# VENIR EN VACANCES SUR LE BASSIN D'ARCACHON AVEC VOTRE ANIMAL DE COMPAGNIE

## ARCACHON

Les chiens sont autorisés sur les plages tenus en laisse uniquement du 1er décembre au 30 mars. Le reste de l'année : strictement interdit, à l'exception des chiens guides.

### BALADES À FAIRE

• **Parc Mauresque** avec possibilité de le détacher dans un périmètre dédié aux chiens, en haut à droite en sortant de l'ascenseur ;
• **Front de mer** – balade aménagée de la jetée Thiers jusqu'au port de plaisance.

### RESTAURATION

Bon nombre de restaurants accueillent www.arcachon.com/tourisme/je-sejourne/se-regaler/tous-les-restaurants
(filtre : animaux acceptés)

### LE CHIEN PEUT ACCOMPAGNER SON MAÎTRE

Lors des **visites guidées** organisées par l'office de tourisme, sauf les visites suivantes : la forêt pour ne pas effrayer la faune locale ; la visite de la Criée, les Abatilles et le bunker 502.

**Petit train d'Arcachon**
Gratuit. Les petits chiens sont acceptés (sous réserve de l'accord du conducteur), sur les genoux ou au pied de son maître, à condition de ne pas gêner les autres passagers. Les chiens guides admis.
www.lepetittraindarcachon.fr

**Sortie paddle sur des rigides**

### EXCURSIONS BATEAU UBA

Sur les excursions suivantes les chiens et les chats ne sont pas acceptés : Croisière repas, Pêche dans le Bassin, Dune du Pilat et Banc d'Arguin. La Compagnie se réserve le droit de refuser l'accès à bord de ses navires d'un animal dont le comportement pourrait présenter des risques pour les passagers. https://bateliers-arcachon.com/excursions/

### SHOP, CAFÉ, DOG WASH

Binoome – 6 Cours Tartas

### CANIPROPRES

Des distributeurs de sachets gratuits en papier biodégradable sont disponibles pour permettre aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leur fidèle compagnon. Ils sont installés dans divers endroits de la ville : Pereire, Centre-Ville, Parc Mauresque. Il est aussi possible de trouver ces sachets au Centre Administratif Municipal et dans les Maisons de Quartier.
www.ville-arcachon.fr/les-animaux/

### FAIRE GARDER SON CHIEN PONCTUELLEMENT

**La conciergerie du MA.AT** peut vous renseigner : 07 87 03 35 77 – 05 57 72 71 66
Du lundi au vendredi de 10h30 à 17h30
conciergerie.arcachon@conciergerie-solidaire.fr

## ANDERNOS

Chiens interdits sur toutes les plages toute l'année.

## ARÈS

Les chiens sont autorisés sur la plage d'Arès du 16 septembre au 14 juin.

### BALADES À FAIRE

• **Parc de la MGEN**
• **Chemin des lapins**
• **Port ostréicole**
• **Sentier des douaniers**
• **Site naturel de St Brice**
• **Parcours de santé**

### ACTIVITÉS

Balade **terra aventura** entièrement accessible avec un chien ; **les pistes de Robin** (sauf "escapade dans le temps" sur la plage, qui est interdite du 15 juin au 15 septembre)

**Réserve Naturelle des Prés Salés d'Arès-Lège :** les animaux domestiques sont interdits. Les chiens guides d'aveugle et d'assistance ainsi que les chiens en formation pour être guide sont admis.

### UN GRAND NOMBRE D'HÉBERGEMENTS ET DE RESTAURANTS ACCEPTENT LES CHIENS

Répertoriés dans le « Guide complice : venir avec son chien » disponible en téléchargement – possible en impression à l'accueil de l'Office de Tourisme.

## AUDENGE

Les chiens sont autorisés tenus en laisse sur les sentiers du **Domaine de Certes et Graveyron.**

Chiens interdits sur toutes les plages toute l'année.

**Pension canine :** Hôtel Canin – 59 rue de Comprian 33980 Audenge – 06 16 93 56 09

**Pension pour animaux et visites à domicile sur le Bassin d'Arcachon :**
Poils, Plumes & Cie – 48 Rue des Demoiselles 33980 Audenge
06.62.53.10.70

Ce document n'est en aucun cas contractuel et ne saurait engager la responsabilité des auteurs – ©SIBA – Grégory Cassiau Agence Les Conteurs

BASSIN D'ARCACHON
un monde à part

# VENIR EN VACANCES SUR LE BASSIN D'ARCACHON AVEC VOTRE ANIMAL DE COMPAGNIE

## BIGANOS

**Les balades en galupe** (barque traditionnelle) de « Lou Batel'Eyre » acceptent les chiens : merci de contacter le prestataire avant la visite au 06 42 24 80 97 / https://loubateleyre.jimdofree.com/).

## GUJAN-MESTRAS

Chiens interdits sur la plage de la Hume toute l'année.

Les chiens sont autorisés tenus en laisse sur **le chemin du littoral, le parc de la Chêneraie, le lac de la Magdeleine**

**Terra aventura, Escape Game Nature et Pistes de robin** peuvent être réalisés avec un chien tenu en laisse

**Visites guidées :** "Si la Hume m'était contée", "la Hume au temps des années folles" et "Gujan Insolite" sont possibles avec un chien tenu en laisse.

**Balade en chaland et balades en bateau de l'UBA** au départ du port de la Hume accessibles avec un chien.

## LANTON

Du 01/06 au 15/09 : chiens interdits sur toutes les plages sauf plage Braou jusqu'au Domaine de Certes.

Les chiens sont autorisés tenus en laisse sur le **chemin du littoral**.

**Pension canine :** Happydog's - 5 bis Rue des Bouviers 33138 Lanton - 06 60 52 20 17

**Promenade et garde d'animaux à domicile :** Luna Animalia - 07 45 29 36 03

## MARCHEPRIME

Chiens autorisés au **Lac de Croix d'Hins** (non tenus en laisse mais à proximité du maître).

## LA TESTE DE BUCH

**Plage océane autorisée toute l'année :** La Salie Sud

**Dune du Pilat :** chiens tenus en laisse tolérés sur la dune mais interdits sur la plage en pied de dune.

**Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin :** les animaux domestiques sont interdits. Ne pas faire débarquer, circuler ou stationner dans l'eau, sur l'estran ou sur les terres émergées de la réserve, même tenus en laisse. Cette interdiction ne s'applique pas aux animaux de secours qui participent à des missions de police ou de sauvetage ou les chiens guides.

**Dog wash** : Jardiland - 650 av. de l'Europe

## LE TEICH

Chiens tenus en laisse sur le **sentier du littoral**.

Les animaux domestiques sont interdits dans la **Réserve Ornithologique du Teich** ainsi que sur la plage du bassin de baignade. Les chiens guides d'aveugle et d'assistance ainsi que les chiens en formation pour être guide sont admis.

## LEGE-CAP FERRET

Chiens interdits sur **toutes les plages (Bassin et océan)** toute l'année.

Le Domaine du Ferret**** a le label Qualidog.

### VOUS AVEZ PERDU VOTRE ANIMAL ?

1. **Contactez les vétérinaires** de la commune
2. Si votre animal est tatoué ou pucé, **consultez le fichier national :** www.i-cad.fr/articles/animal_perdu
3. **Contactez la Police Municipale** pour signaler la disparition de votre animal
4. **Contactez l'Association Pour la Sauvegarde des Animaux** (APSDA) fourriere-apsda@live.fr http://refuge-apsda.fr
5. Vous pouvez aussi enregistrer sur des **sites internet spécialisés** la perte de votre animal (www.nosanimaux.com, www.chien-perdu.org, www.soschienperdu.com, www.alerte-animaux-perdus.fr) afin de donner une chance de plus à votre animal d'être retrouvé.
7. Pensez aux **réseaux sociaux** pour une diffusion rapide de l'information.

### VOUS VENEZ DE TROUVER UN ANIMAL

1. **Déclarez** l'animal trouvé sur www.i-cad.fr/articles/animal_trouve
2. **Contactez** la Police Municipale

## MIOS

Les chiens sont autorisés tenus en laisse **le long de la Leyre**.

**Pension canine :** La Haille au loup - 150 avenue du val de l'Eyre 33380 Mios - 05 56 26 64 81

Ce document n'est en aucun cas contractuel et ne saurait engager la responsabilité des auteurs -© David Remazeilles (Gironde Tourisme) - SIBA

Maître de chien guide

ANM Chiens Guides — Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides

Famille d'accueil

Ce tableau se base sur les articles de loi, arrêtés, règlements et convention officiels à retrouver sur le site www.anmchiensguides.fr

Dans tous les lieux où les chiens guides éduqués et en éducation sont acceptés, la dispense du port de la muselière est effective.
Chiens à la retraite : ils ne bénéficient d'aucun droit spécifique, ils sont considérés comme animaux de compagnie.
Il peut y avoir des différences entre chiens guides éduqués et chiens guides en éducation (surfacturation, accès, etc.). Contactez l'ANMF Chiens Guides en cas de doute.

## ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

| | | | |
|---|---|---|---|
| Commerces | ✓ | Accès autorisé, quel que soit le type de commerce (grandes et petites surfaces, de bouche, de vrac, etc.) | |
| Restauration | ✓ | Accès autorisé, quel que soit le type de restaurant (gastronomique, fast-food, etc.). | Les questions d'hygiène ne concernent pas les chiens guides éduqués et en éducation tant qu'ils n'entrent pas dans les espaces où sont préparés les aliments. |

## MILIEU HOSPITALIER

| | | | |
|---|---|---|---|
| Etablissements sanitaires | ✓ | Accès autorisé dans le hall d'accueil, les couloirs et les salles d'attente. | ✗ Accès interdits dans certains services, dans les salles de soin et dans les chambres. Pour ce dernier point, certains établissements acceptent la présence du chien de manière exceptionnelle. |

## TRANSPORT

La gratuité du chien s'applique exclusivement aux maîtres et non aux familles d'accueil à l'exception des services de transports couverts par la convention de la FFAC avec le GART, l'UTP et la SNCF.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Transport aérien | ✓ | Pas de supplément facturé.<br>L'aéroport étant un lieu ouvert au public, l'accès est autorisé à l'équipe.<br>Maître et chien ont le droit de s'installer en cabine.<br>La personne déficiente visuelle peut demander ou refuser un accompagnement à la montée et à la descente de l'avion.<br>Ce règlement s'applique au départ, à l'arrivée ou en transit dans un aéroport d'un Etat membre de l'Union Européenne, et à toutes les compagnies européennes. | La législation du pays de destination prime. Si l'accessibilité de l'équipe n'y est pas autorisée, elle ne pourra y voyager.<br>Le commandant de bord peut juger que le comportement du chien et/ou de son maître implique un manque de sécurité pour les passagers et l'avion et leurs en interdire l'accès. Cela étant, le commandant aura à se justifier d'une telle décision.<br>Il peut être exigé que le chien soit attaché au siège et/ou qu'il porte une muselière.<br>Le chien ne doit pas entraver le passage dans les allées et doit rester sous les jambes du maître.<br>Certaines compagnies demandent une attestation d'affiliation de l'Ecole de provenance du chien guide à l'International Guide Dog Federation. |
| | ✗ | Air France : le chien en éducation n'a pas accès à la cabine du fait de son éducation non finalisée. | Autres compagnies : se renseigner au préalable. |
| Transport ferroviaire | ✓ | Aucune facturation supplémentaire pour la présence du chien guide.<br>SNCF : un accompagnateur et un chien guide peuvent voyager avec la personne déficiente visuelle gratuitement. Seuls les frais de réservation pour l'accompagnateur sont à payer | SNCF : le maître peut disposer d'un surclassement sans frais supplémentaire à la montée dans le train en en parlant au contrôleur, si place en première il y a. |
| | ✓ | SNCF : une convention de 2008 autorise l'accès des chiens guides en éducation sans frais supplémentaire. | |
| Transport routier (bus, cars, taxis, véhicules de location) | ✓ | Accès sans frais supplémentaire. | Taxis : Annoncer ou non la présence du chien guide lors de la réservation est à votre convenance. Cependant, il arrive malheureusement encore souvent qu'un taxi ne s'arrête pas pour prendre la course en voyant le chien.<br>Bonnes pratiques : le chauffeur peut demander à ce que le chien aille dans le coffre ; il n'est pas spécialement prévu que le chien voyage sur la banquette arrière. |
| | ✓ | L'accès des familles d'accueil peut inclure une facturation supplémentaire. | |
| Transport maritime | ✓ | Accès sans frais supplémentaire pour la présence du chien. | Accès dans les locaux à passagers et zones où se trouvent les services de restauration. |
| | ✓ | Accès autorisé, gratuité non garantie. | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| PARCS ET JARDINS MUNICIPAUX, PLAGES | ✓ | Tenus en laisse ou au harnais, les chiens guides et les chiens en éducation ont l'autorisation d'accéder. | Les parcs et jardins municipaux ainsi que les plages publiques sont sous la responsabilité des communes. Rapprochez-vous de ces dernières pour en connaître les modalités d'accès et/ou leur faire une requête. |
| LIEUX DE LOISIRS | ✓ | L'accès à ces lieux est autorisé par la loi pour les chiens guides éduqués et en éducation. | Si le chien ne peut pas monter dans une attraction ou autre, pour question de sécurité, se renseigner auprès de l'établissement pour la garde du chien. |
| Salles de sport et piscines | ✓ | Accès autorisé par la loi<br>La présence du chien durant la séance de son(a) maître(ss)e ne fait l'objet d'aucune réglementation. Un accord amiable avec l'établissement est à suggérer par le client. | Piscines : L'accès est obligatoire. C'est à l'établissement de trouver une solution de garde pour le chien, celui-ci ne pouvant pas suivre son maître au bord du bassin.<br>Dès lors qu'il y a un pédiluve, le chien ne peut entrer dans la zone. |
| Cinémas | ✓ | Accès autorisé par la loi. | |
| | ✓ | Accès autorisé par la loi. En termes de bonnes pratiques, les conséquences du bas âge d'un chiot sont à prendre en considération. | |
| Parcs zoologiques | ✓ | Tenus en laisse ou au harnais, accès autorisé par la loi<br>Toujours le même souci pour la gratuité pour les familles d'accueil. | Il serait préférable d'envisager une solution de garde. Ceci afin d'éviter une situation de stress pour le chien et pour les animaux présents dans le parc. |

## HEBERGEMENTS

| | | | |
|---|---|---|---|
| Chambres d'hôtes, gîtes de moins de 15 personnes et Airbnb | ✓ | L'art 88. de la loi de 1987, n'oblige pas le propriétaire à accueillir un chien guide. Il peut donc tout aussi bien vous être demandé une surfacturation du fait de la présence du chien. | |
| Gîtes de plus de 15 personnes | ✓ | Libre-accès sans surfacturation. | |
| Campings | ✓ | Libre-accès garanti sans facturation supplémentaire. Le chien guide doit être tenu en laisse dans les espaces communs, les allées et dans les extérieurs de son emplacement (tente, mobile home, caravane, etc.). L'utilisation d'une longe peut être utile. | |
| Hôtels | ✓ | Accessibles sans facturation supplémentaire due à la présence du chien guide. | |
| INTERNATIONAL | ✓ | Retrouvez les textes législatifs internationaux concernant l'accessibilité sur www.anmchiensguides.fr | Contactez la FFAC pour tout ce qui concerne les familles d'accueil et les chiens en éducation. |

Informations : https://www.chiens-guides-ouest.org/nos-services/chien-guide/legislation/